

Séance publique du 10 novembre 2021

Présent(e)s:	Thill Eric- bourgmestre Pletschette Camille, Zeimes Jean-Paul – échevins Pfeiffer Susi, Schloesser Alexis, Wirth François – conseillers Schaul Camille – secrétaire communal (absent pour le point n°12 de l'ordre du jour – art. 20 de la loi communale modifiée du 13.12.1988) Weis Yves – secrétaire communal remplaçant pour le point n°12 de l'ordre du jour
Vote par procuration :	Kries Tessy, conseiller, a donné procuration à Thill Eric, bourgmestre, pour les points 1 à 11 de la séance
Absent(e)(s):	excusés: Heischbourg Patrick, conseiller Kries Tessy, conseiller – pour le pt 12 de la séance

Le CONSEIL COMMUNAL décide :

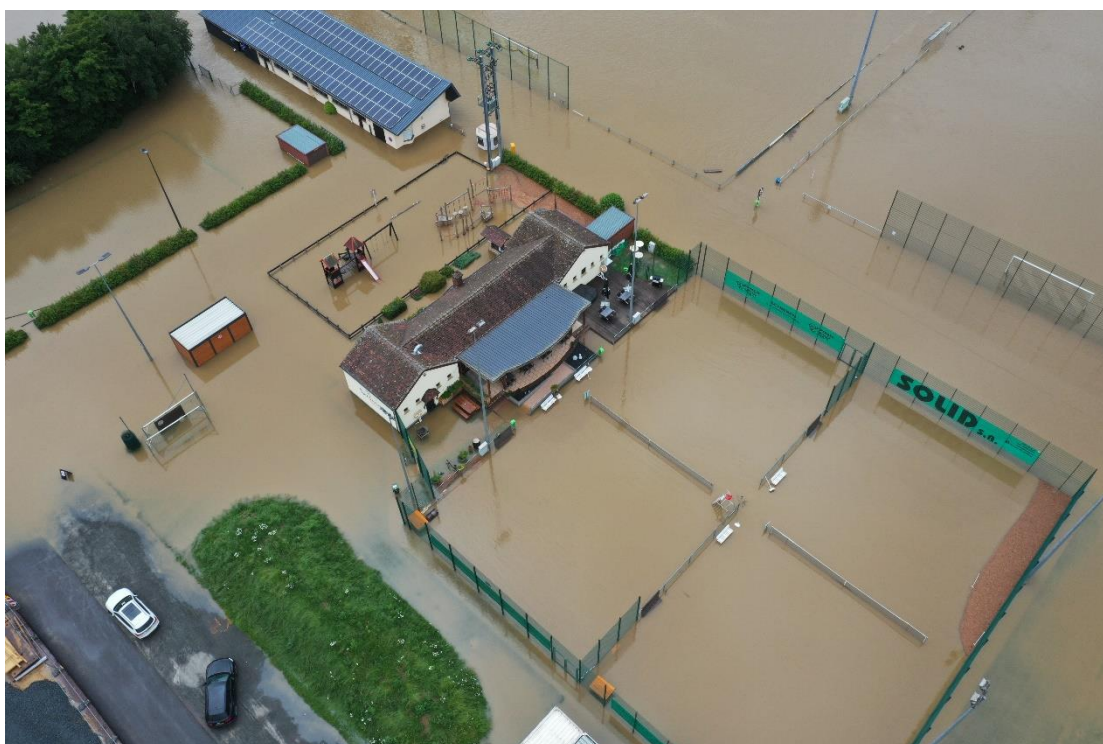
1. avec 6 voix pour et 1 voix contre d'approuver l'avant-projet définitif (APD) au montant total de 10.273.001,26 € dressé le 29 octobre 2021 par le bureau d'architecture Jonas d'Ettelbruck relatif à l'extension de la Maison Relais Rousennascht à Schieren.



2. unanimement d'approuver la convention initiale « Pacte Logement 2.0 » conclue le 30 septembre 2021 entre le Ministère du Logement et le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Schieren.



3. unanimement d'arrêter une modification budgétaire relative aux intempéries des 14 et 15 juillet 2021 avec un crédit supplémentaire se chiffrant à 50.000,00 €.



4a. unanimement de modifier le règlement de circulation communal du 21 mars 2016 sur base de l'avenant n° 2021/3 (Passage pour piétons dans la Rue « Ënner den Thermen » entre les maisons n°33 et 35).

4b. unanimement de confirmer le règlement temporaire de circulation d'urgence aux termes duquel le collège des bourgmestre et échevins de Schieren a décidé ce qui suit :

Art. 1 : Interdiction de stationnement – 4, Route de Stegen à Schieren

À partir du vendredi, 11 octobre 2021 jusqu'à l'achèvement des travaux (+- 14 jours), il est interdit de stationner sur les emplacements en côté arrière de la maison sise à 10, Rue des Jardins à Schieren.

Art. 2 : Les déviations pour piétons et les signalisations routières y relatives seront mises en place par l'Administration communale de Schieren.

5. unanimement d'approuver quatre contrats de concession au cimetière de Schieren.

6. unanimement d'approuver des décomptes de travaux extraordinaires arrêtés par le collège des bourgmestre et échevins en date du 28 octobre 2021 se chiffrant à 782 841,27 €.

7a. unanimement d'approuver un acte notarié (cession gratuite) conclu entre le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Schieren et les consorts Schroeder-Hoffmann Ferdinand concernant des fonds sis au lieu-dit « Am Niederum ».

7b. unanimement d'approuver un acte notarié (cession gratuite) conclu entre le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Schieren et les consorts Goerens Emile/Schmitz Jean-Pierre/Rodesch Elvire/Goerens Jill concernant des fonds sis au lieu-dit « Auf Schmitzberg ».

7c. unanimement d'approuver un acte notarié conclu entre le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Schieren et Madame Dos Ramos Sequeira Neves Maria Isabel concernant des fonds sis au lieu-dit « Rue du Ruisseau ».

8. unanimement d'aviser favorablement la proposition de classement comme monument national de l'immeuble sis à Schieren, 110, Route de Luxembourg, inscrit au cadastre de la commune de Schieren, section A de Schieren, sous le numéro 1067/5333, et appartenant à Madame Nicole Marguerite Peters et Monsieur Graham Lock.

9. unanimement d'approuver le projet du budget de l'exercice 2022 de l'Office Social Nordstad «OSNOS» (budget rectifié 2021 et budget exercice 2022) voté par le Conseil d'Administration en sa séance du 19 octobre 2021.

10. avec 6 voix pour et 1 voix contre de compléter la carrière supplémentaire « EMI 1 – salarié à tâche manuelle » par les dispositions suivantes :

- Application du chapitre II (durée de travail) de la convention collective des salariés de l'État.
- Application du chapitre VI (jours fériés, congés et dispenses de travail) de la convention collective des salariés de l'État.

11. Discussion libre

12a. unanimement d'accorder démission honorable de ses fonctions de secrétaire communal à Monsieur Camille Schaul avec effet au 1er mai 2022 pour faire valoir ses droits à la pension.

12b. avec 4 voix pour et 2 abstentions d'attribuer à Monsieur Camille Schaul le titre honorifique de secrétaire honoraire de la commune de Schieren en lui exprimant les plus profonds remerciements pour les bons et loyaux services rendus à la commune de Schieren au fil de sa longue carrière.

Remarque générale :

Le présent rapport reproduit brièvement les décisions formelles prises par le conseil communal en sa séance du 10 novembre 2021.

Les indications susvisées sont données sans engagement et sous toutes réserves.

En cas d'incohérence, d'erreur ou de divergence, seules les délibérations dûment signées par la majorité des membres du conseil communal font foi.

Schieren, le 12 novembre 2021
Le collège des bourgmestre et échevins